



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

fruits et légumes

Question écrite n° 77773

Texte de la question

M. Martial Saddier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement sur les conclusions d'un récent rapport élaboré par un membre du CESE sur « Le devenir de la production fruitière en France ». Dressant un état des lieux de la situation de cette filière, le rapport rappelle que la production arboricole française, bien que couvrant à peine 1 % de la surface agricole, concerne 4 % des exploitations agricoles, produit 5 % de la valeur agricole, génère 21 % de l'emploi agricole total et 30 % des emplois saisonniers. En 25 ans, les surfaces cultivées ont, cependant, reculé de 25 % et le déficit de la balance commerciale est passé à 1,82 milliard d'euros en 2012 puis à 2,05 milliards d'euros en 2013. Le rapport met également l'accent sur les atouts de ce secteur en matière de savoir-faire, de terroir et d'image et s'attarde aussi sur les défis à relever au niveau de la gouvernance et de la question des produits phytosanitaires. Par la suite, il formule des propositions autour de 4 axes : une organisation accrue de la production et des marchés ; une plus grande valorisation de la qualité des produits français ; la prise en compte des aspects territoriaux (circuits courts, variétés locales) et une adaptation de la gouvernance aux enjeux de l'innovation. Afin de maintenir et développer l'arboriculture française, il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement envisage et l'état d'avancement des réflexions sur les perspectives et sur la stratégie de la filière arboricole.

Texte de la réponse

Le rapport remis par M. Régis Hochart en janvier 2015, commandé par le ministre en charge de l'agriculture en février 2014, s'inscrit dans une démarche globale de réflexions sur les enjeux de la production fruitière et son avenir. Ce rapport sur « le devenir de la production fruitière en France » a dressé un état des lieux complet de l'ensemble de la filière : production, commercialisation et transformation. Il relève les atouts importants dont dispose le secteur des fruits tout en soulignant les enjeux à relever, en particulier en matière d'organisation et d'utilisation des produits phytosanitaires. Le rapport formule en outre des propositions pour un verger français durable autour de quatre axes principaux : une organisation accrue de la production et des marchés ; une plus grande valorisation de la qualité des produits français ; la prise en compte des aspects territoriaux (circuits courts, variétés locales) ; une adaptation de la gouvernance aux enjeux de l'innovation. Par ailleurs, une réflexion stratégique a également été conduite par FranceAgriMer à la demande du ministre chargé de l'agriculture concernant toutes les filières agricoles et agroalimentaires. Les échanges nourris entre les acteurs des différentes filières qui ont eu lieu à cette occasion ont permis d'aboutir à l'élaboration de stratégies pour les filières à l'horizon 2025. Comme le rapport Hochart, ces travaux relèvent les enjeux auxquels doit faire face la filière fruits et légumes regroupés autour de quatre thèmes : l'innovation, point clé de l'avenir de la filière, le maintien des productions fruitière et légumière sur l'ensemble du territoire national, l'amélioration de la performance économique des acteurs ainsi que la consommation de fruits et légumes d'origine France sur les marchés national et extérieurs. La stratégie pour la filière fruits et légumes définit des objectifs concrets à atteindre, articulés autour de ces thèmes, ainsi que des actions à mener dont certaines relèvent des filières elles-mêmes, alors que d'autres doivent s'articuler avec les politiques publiques conduites par l'État et les régions. Ces travaux seront poursuivis et approfondis afin, en particulier, de consolider ces plans d'actions

opérationnels. Un suivi régulier de leur avancement sera par ailleurs effectué notamment dans le cadre du conseil spécialisé « fruits et légumes » de FranceAgriMer. Enfin, les assises des fruits et légumes, que l'interprofession des fruits et légumes envisage d'organiser à l'automne 2015, seront l'occasion d'alimenter et de poursuivre les réflexions exposées dans le rapport Hochart et la stratégie de la filière. Le Gouvernement ainsi que l'ensemble des acteurs de la production fruitière et légumière sont donc fortement mobilisés pour assurer l'avenir de ce secteur, face aux défis variés qu'il devra relever.

Données clés

Auteur : [M. Martial Saddier](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77773

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 avril 2015](#), page 2763

Réponse publiée au JO le : [7 juillet 2015](#), page 5184